

*Questions orales*

Je félicite le ministre et, en fait, toutes les provinces, qui ont accepté de laisser les autochtones prendre place à la table des négociations pour discuter des questions les concernant. Tous les Canadiens conviennent, je pense, qu'il est temps qu'on règle la vieille question historique concernant les Premières nations du Canada.

Aujourd'hui, le ministre aurait dit que les provinces qui sont mécontentes du projet d'entente constitutionnelle sur l'autonomie gouvernementale des autochtones auraient la faculté de lui retirer son accord.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à son avis, cela compromet on non la légitimité de l'entente provisoire conclue la semaine dernière sur le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, je remercie le chef du Nouveau Parti démocratique pour sa question. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les députés de la Chambre pour les encouragements qu'ils m'ont prodigués d'un bout à l'autre de ces négociations.

Je répondrais à sa question en disant qu'à mon avis cela ne compromet pas l'entente. La question a été soulevée par l'un des premiers ministres provinciaux, lequel a indiqué que cela ne devrait pas être interprété comme s'il avait l'intention d'invoquer ce droit. Je pense que, du point de vue juridique, il a raison, mais rien ne me laisse penser que les ententes qui ont été conclues à propos des questions autochtones s'écrouleront.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je pense que le fait que ce point a été soulevé—et je suis sûre que le ministre a parfaitement raison car, comme nous le savons tous, il connaît très bien tous les aspects de la Constitution—je pense donc, disais-je, que, par cette observation, le premier ministre Wells ne voulait pas nécessairement dire que c'est ce qu'il ferait au nom de cette province. Cependant, cela nous mène à une question très importante.

Les Canadiens et les autochtones estiment que tout accord conclu sur les questions autochtones s'appliquerait aux autochtones et aux Premières nations de toutes les régions du pays.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles pourrait-il, en son nom et en celui du gouvernement, garantir à la Chambre qu'il a l'intention d'appuyer l'ac-

cord final et de veiller à ce qu'il contienne une disposition sur le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, permettez-moi de répondre directement à cette question.

Oui, c'est ce que nous avons l'intention de faire. Nous pensons que des progrès historiques ont été accomplis en ce qui concerne non seulement la reconnaissance du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, mais aussi la reconnaissance, par ces derniers, de la souveraineté du Canada et du fait que ce droit est inhérent. À mon avis, ce qui est plus important encore, c'est que toutes les parties sont d'accord pour qu'on attende trois ans avant de pouvoir faire des représentations devant les tribunaux, ce qui devrait rassurer tout le monde.

Cela nous laisse donc trois ans pour définir, au moyen de négociations, pas au moyen d'un jugement rendu par des tribunaux ou d'une décision prise par des politiciens ou des chefs autochtones, mais bien au moyen de négociations, la forme que prendra l'autonomie gouvernementale des autochtones.

J'aimerais faire un autre commentaire en ce qui a trait au mot «accord». Tous savent que les conclusions auxquelles nous aboutissons à cette table doivent être approuvées par les gouvernements respectifs. Dans un sens, il n'y a pas d'accord officiel, mais une volonté, à la table, d'amener les gouvernements à approuver les propositions qui auront fait l'objet d'un consensus.

• (1430)

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Une question supplémentaire, monsieur le Président.

À propos de la position prise par le gouvernement fédéral, je voudrais demander de nouveau au ministre si le gouvernement préconise clairement et si le ministre lui-même entend clairement que la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, tel qu'il a été négocié dans le cadre de cette ronde par le gouvernement actuel, s'applique aux Premières nations partout au Canada. Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui et à déclarer que c'est bien là la position qu'il prend au nom du gouvernement et qu'il souhaite voir ce droit inscrit dans l'offre finale?